



ETABLISSEMENT PUBLIC
Loire

FINANCEURS



PRÉSENTATION DU SAGE ET DU PTGE ALLIER AVAL

7 NOVEMBRE 2024

1. PRÉSENTATION DU SAGE, DU PTGE ALLIER AVAL ET DE L'ÉTUDE HMUC ALLIER

LE BASSIN ALLIER AVAL

Superficie : 6 344 km²

Régions concernées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire

Départements concernés : Allier, Cher, Haute-Loire, Nièvre et Puy-de-Dôme

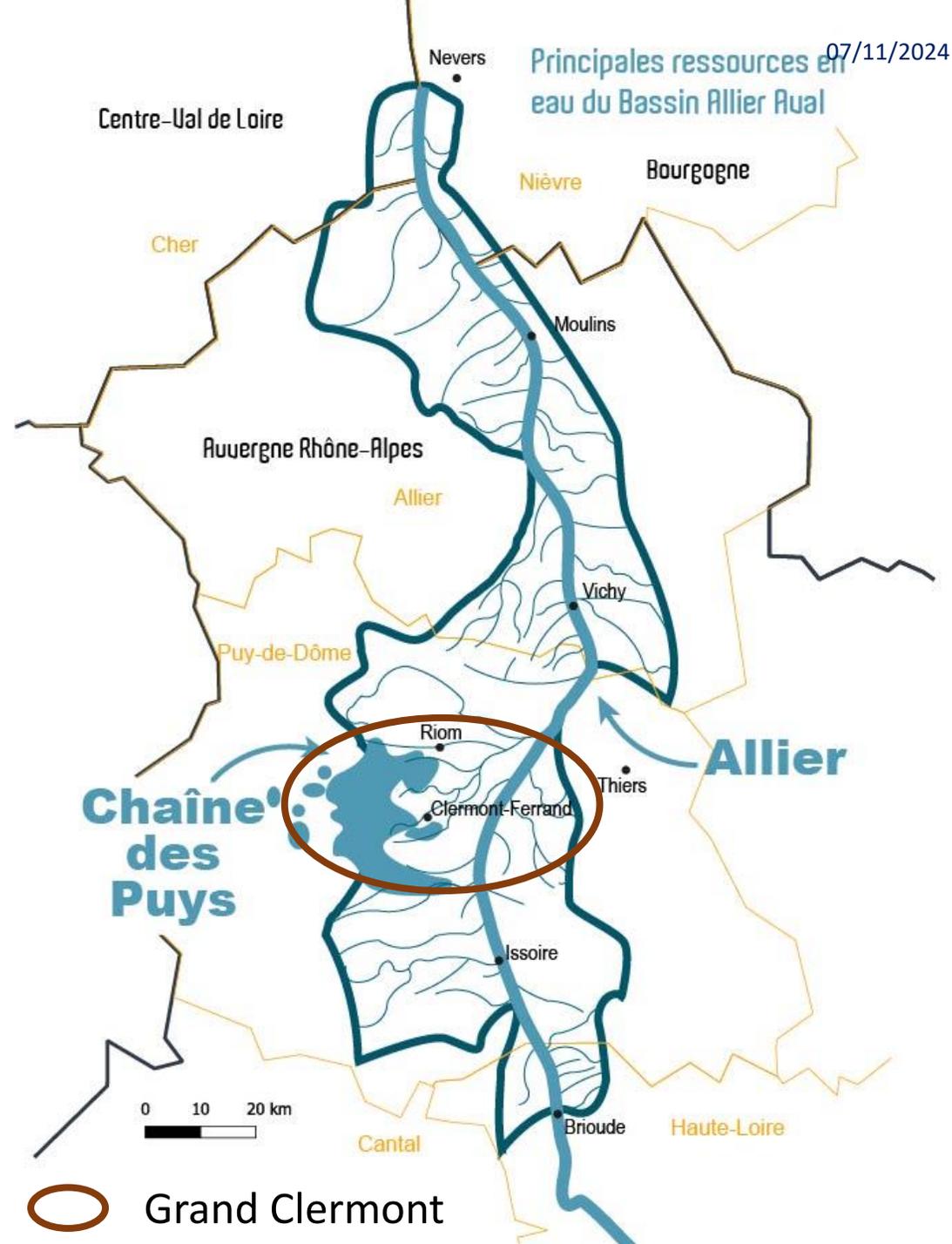
Nombre d'EPCI concernés : 27 EPCI (7 Allier, 2 Cher, 3 Nièvre, 12 Puy-de-Dôme, 3 Haute-Loire)

Nombre de communes concernées : 463 communes (128 communes de l'Allier, 8 communes du Cher, 31 communes de la Haute-Loire, 14 communes de la Nièvre, 282 communes du Puy-de-Dôme)

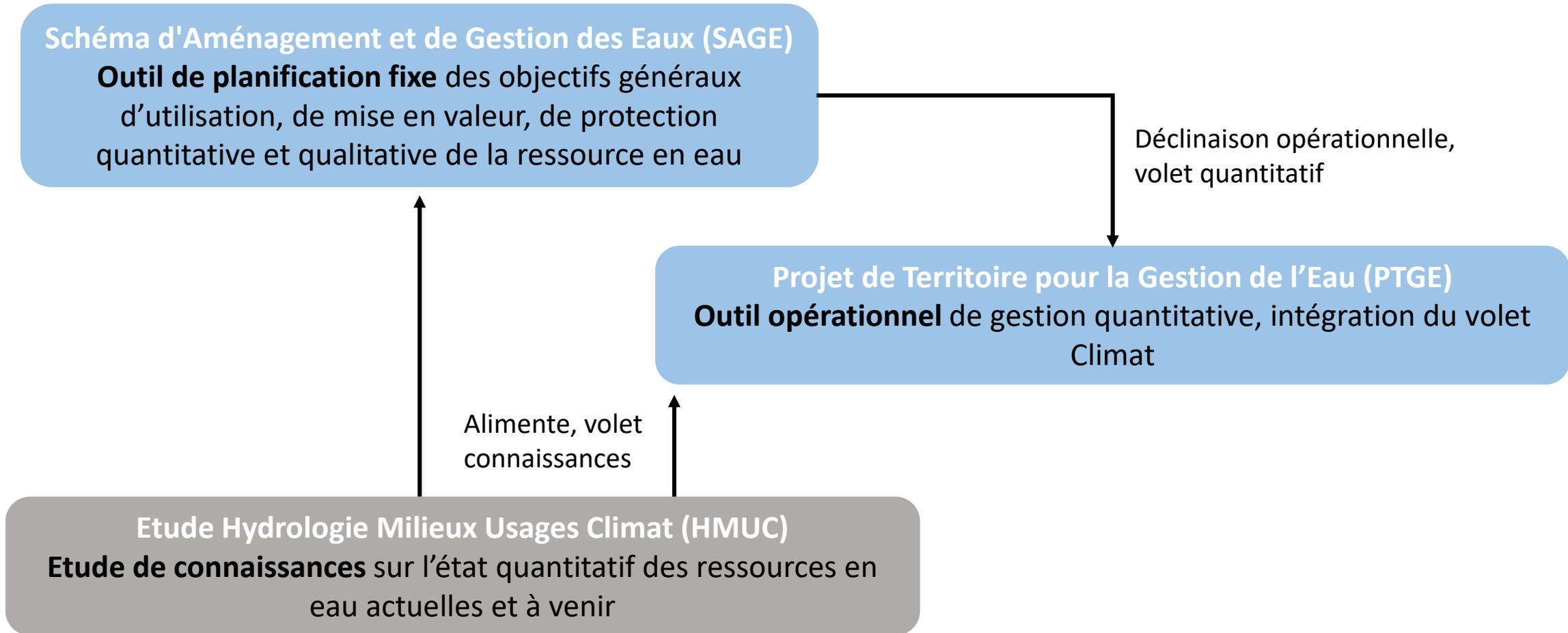
Nombre d'habitants : 780 000 habitants

Linéaire de la rivière : 4810 km

Nombre de masses d'eau concernées : 123 Masses d'eau (98 masses d'eau superficielles, 8 masses d'eau plans d'eau ; 17 masses d'eau souterraines) – bassin Loire-Bretagne



SAGE, PTGE ET ÉTUDE HMUC



SAGE, PTGE ET ÉTUDE HMUC

SAGE Allier aval Approuvé en novembre 2015

Enjeu « Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme »

Diagnostic sur la gestion quantitative des ressources en eau

Détermination des volumes prélevables - répartition dans le temps et dans l'espace

Phase 5 : Stratégie du SAGE pour une gestion durable quantitative des ressources en eau (objectifs généraux – disposition de mise en compatibilité – règlement)

Etude technique HMUC

Phase 1 : état des lieux – prélèvements et ressource

Phase 2 : diagnostic

Phase 3 : analyse prospective

Phase 4 : quantification des débits cibles et volumes potentiellement mobilisables

*Analyse de la situation actuelle et prospective avec les effets du changement climatique pour des années moyennes et l'année statistique avec des débits bas revenant tous les 5 ans (année sèche quinquennale). **Pas de projection concernant les situations de crises ou extrêmes.***

Démarche territoriale PTGE

Phase 1 : diagnostic PTGE

Phase 2 : grands axes du projet de territoire → élaboration du programme d'actions

Co-construction de scénarios

Phase 3 : analyse et choix du programme d'actions final

Articulation du PTGE Allier aval et de l'étude HMUC Allier

**SAGE
(/HMUC)**

1. Définition des VPM et DOE

VPM Volume potentiellement mobilisable – DOE Débit d'objectif d'étiage

Définition des objectifs d'une gestion équilibrée des ressources en eau DOE/VPM (respect du bon état écologique des eaux)



**Aspects
socio-économiques**

**SAGE /
PTGE**

2. Définition de la stratégie globale

Co-construction d'une stratégie globale de territoire intégrant les éléments HMUC et la vision politique du territoire



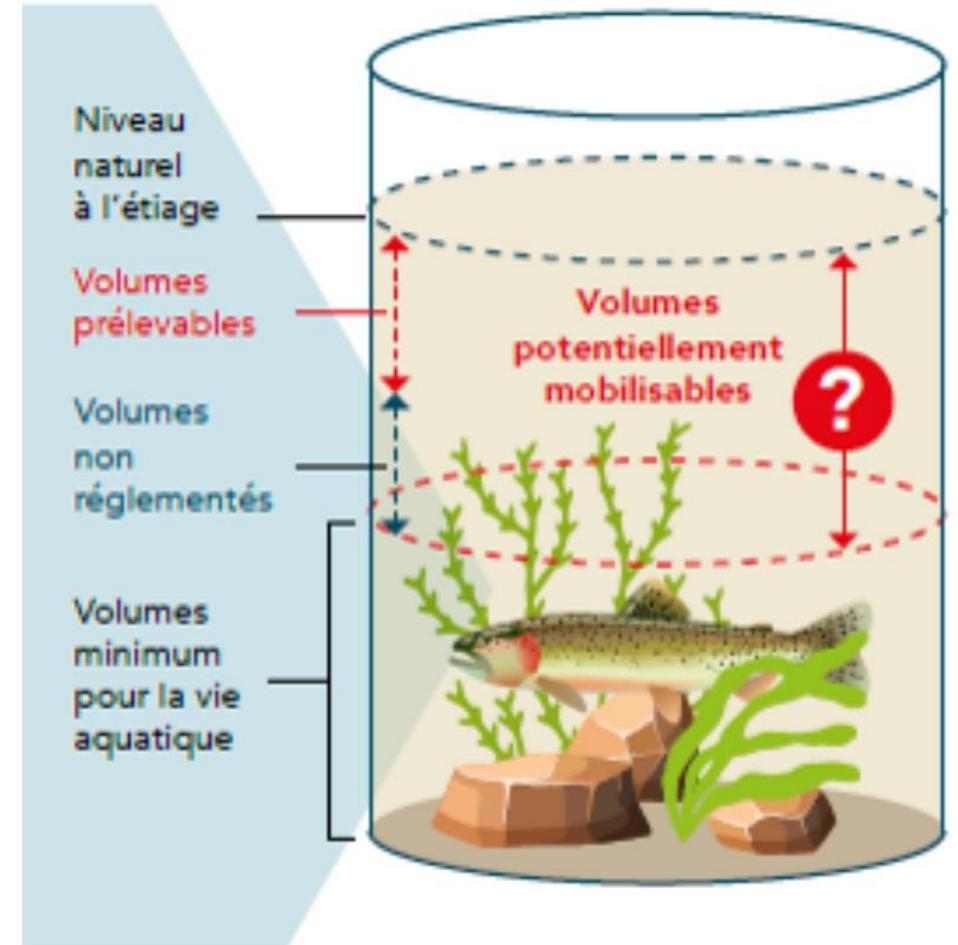
Scénarios d'actions

SAGE / PTGE

3. Définition des VP

- Par usages
- Par période

SAGE : PAGD/règlement
PTGE : programme d'actions



ÉCHÉANCES ET CALENDRIER

PTGE et HMUC 2025-2028		2024				2025					2026					2027					2028																		
		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O
		Affluents																																					
HMUC Allier (portée par CLE HA et AA)	Définition débits cibles/volumes potentiellement mobilisables (VPM)	■																																					
	Stratégies d'actions du SAGE afin d'atteindre les objectifs fixés	■				■																																	
	Scénarios d'actions sur des territoires prioritaires										■																												
PTGE Allier aval	Caractérisation de l'année zéro et du scénario tendanciel					■					■					■																							
	Caractérisation des scénarios alternatifs					■					■					■																							
	Analyse économique et financière des programmes d'actions					■					■					■																							
HMUC axe (portée par AELB)	Réalisation étude axe Loire et Allier	■																																					
		Axe Allier																																					
SAGE et PTGE Allier aval	Prise en compte résultats HMUC axe Allier pour définir débits cibles et VPM																																						
	Stratégies d'actions du SAGE afin d'atteindre les objectifs fixés																																						
	Co-construction du programme d'actions sur l'axe Allier	■																																					

Sur les affluents de l'Allier :

- **Fin 2025** : finalisation étude HMUC Allier (définition de débits-cibles et VPM + pré-stratégies **sur les affluents**)
- **Fin 2027** : finalisation programme d'actions PTGE Allier aval dont répartition des volumes prélevables par usages

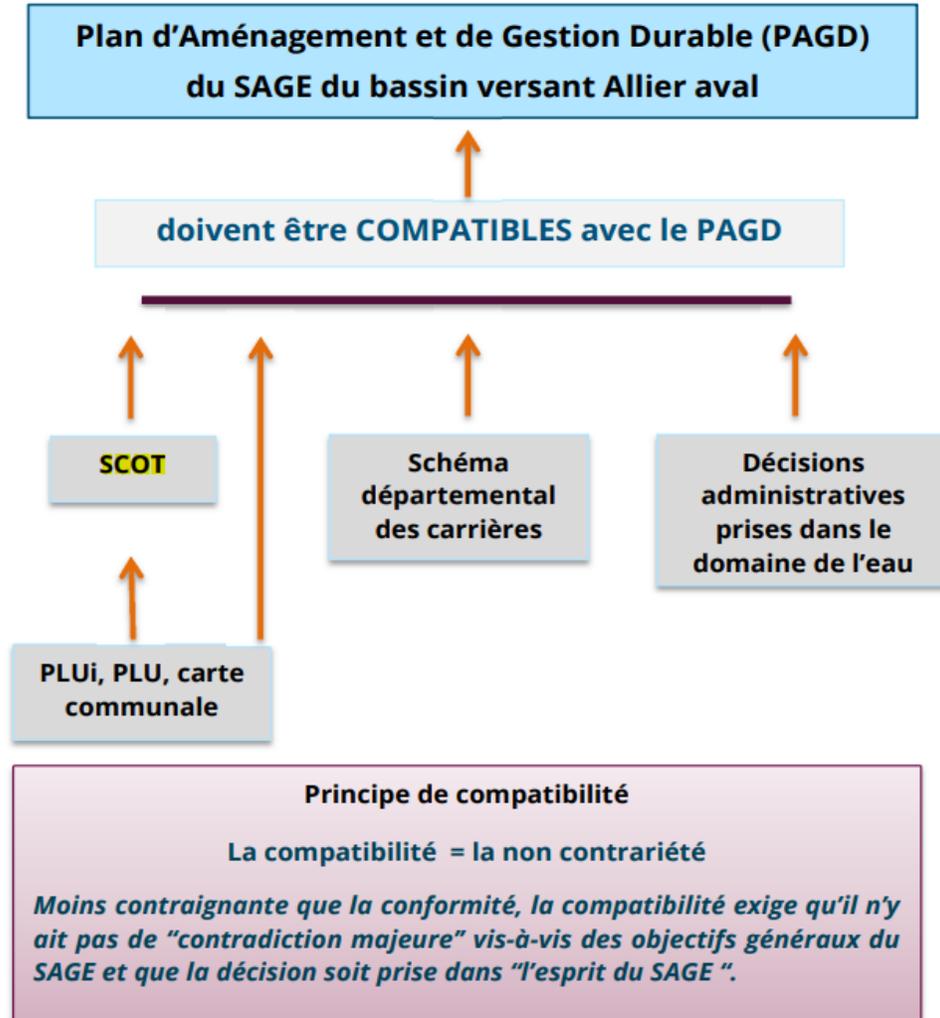
Sur l'axe Allier :

- **Fin 2026** : finalisation des mesures complémentaires sur **l'axe Allier**, portée par l'AELB (Définition débits cibles et VPM sur l'axe Allier + stratégie sur l'ensemble du bassin Allier aval)
- **Fin 2028** : finalisation programme d'actions PTGE Allier aval dont répartition des volumes prélevables par usages

2. RELATIONS ENTRE LE SCOT ET CES DÉMARCHES

PORTÉE JURIDIQUE DES DISPOSITIONS DU PAGD DU SAGE ALLIER AVAL

Le principe de compatibilité est rappelé dans le schéma ci-dessous :



Délais de mise en compatibilité

Les décisions prises dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE par les autorités administratives devront être compatibles avec le SAGE selon les délais et conditions indiqués dans les différentes dispositions de ce présent PAGD.

Dans le cas de décisions prises antérieurement à l'approbation du SAGE et en fonction des possibilités laissées par le cadre réglementaire, les autorités administratives auront 3 ans pour rendre compatibles ces décisions avec le SAGE, notamment dans le cadre du renouvellement des autorisations.

Les délais de mise en compatibilité sont légalement fixés à 3 ans si nécessaire pour les documents d'urbanisme (**SCOT**, en l'absence de **SCOT**: PLU, PLUi, carte communale - article L.111-1-1 du Code de l'urbanisme) et le schéma départemental des carrières (article L. 515-3 du Code de l'Environnement).

Page 22 PAGD

PORTÉE JURIDIQUE DES DISPOSITIONS DU PAGD DU SAGE ALLIER AVAL

« Pour simplifier la lisibilité des compétences et de la gouvernance dans le domaine de l'eau, la CLE a décidé quand il existait des outils de protection plus performants que le SAGE pour résoudre les problématiques révélés lors du diagnostic, d'afficher une ambition moindre sur ces enjeux. Les enjeux concernés sont [...] l'aménagement des territoires (SRCE, SCOT, PLU). Ainsi, pour ces enjeux, **la CLE recommande une prise en compte des objectifs du SAGE et une coordination dans les gouvernances et l'élaboration des actions.** [...]

La stratégie retenue par la CLE est ambitieuse sur les enjeux où l'outil SAGE apporte une réelle plus-value par rapport aux dispositifs existants : **les enjeux de préservation et restauration de la quantité et qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques** notamment celle de la nappe alluviale et des têtes de bassin versant et la restauration de la dynamique fluviale de l'Allier. »



OBJECTIFS ET DISPOSITIONS À RETENIR DU PAGD EN LIEN AVEC LES SCOT

Objectif	Disposition	Contenu
<p>2.4 : Economiser l'eau</p> <p>p.178</p>	2.4.1 : réduire les besoins en eau des collectivités, de leurs établissements publics et de la population	<p>2. Une réduction des besoins en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte de la ressource en eau et des milieux aquatiques lors de la révision ou de l'élaboration de documents d'urbanisme, - Préconisation dans les orientations d'aménagement et le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) pour favoriser la mise en place d'équipements destinés à la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, - Limitation des besoins domestiques dans les bâtiments et dans les habitations, économies d'eau au niveau des espaces publics, voiries et jardins.
<p>7.4 : Assurer la gestion et la protection des zones humides</p> <p>p.324</p>	7.4.1 : protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets	<p>Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU en l'absence de SCOT, carte communale) doivent ainsi être compatibles ou rendus compatibles si nécessaire avec l'objectif de préservation de l'ensemble des zones humides.</p>
<p>8.1 : Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires</p> <p>p.337</p>	8.1.1 : préserver l'espace de mobilité optimal de l'Allier par l'aménagement du territoire	<p>Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU en l'absence de SCOT, carte communale) doivent être compatibles ou rendus compatibles si nécessaire avec l'objectif de préservation de l'intégralité de l'espace de mobilité optimal.</p>

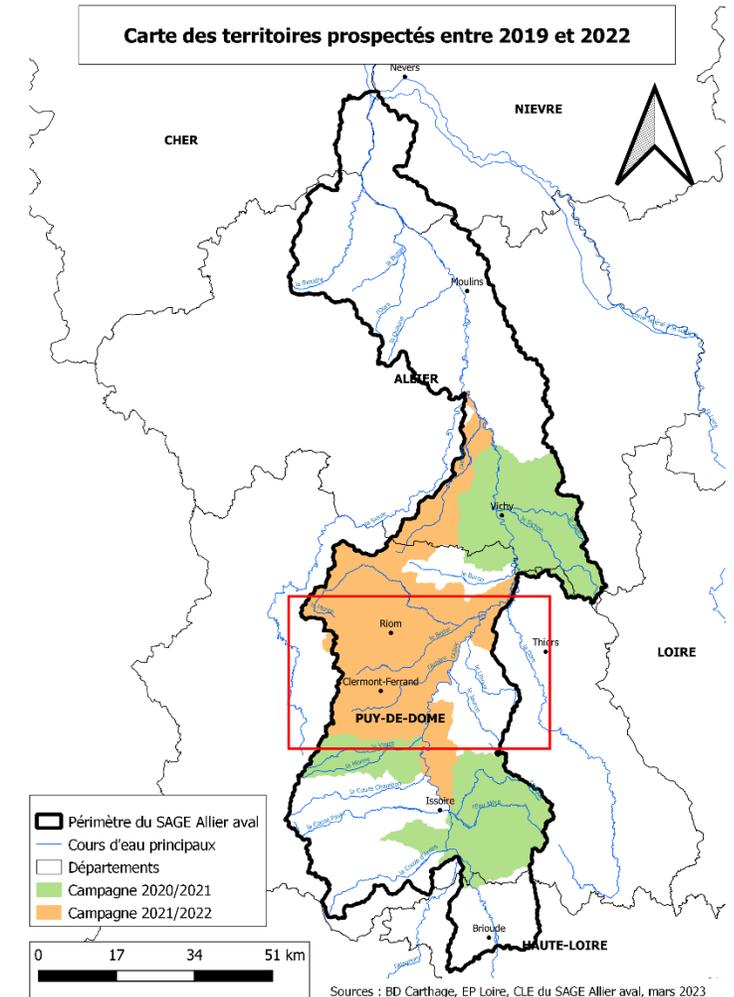
DONNÉES UTILES POUR LA RÉVISION DU SCOT

Autres études en cours réalisées par la CLE:

- Inventaires des zones humides:
 - Réalisé pour les affluents en rive gauche de l'Allier
 - Programmés 2026-2027 sur le Litroux Jauron

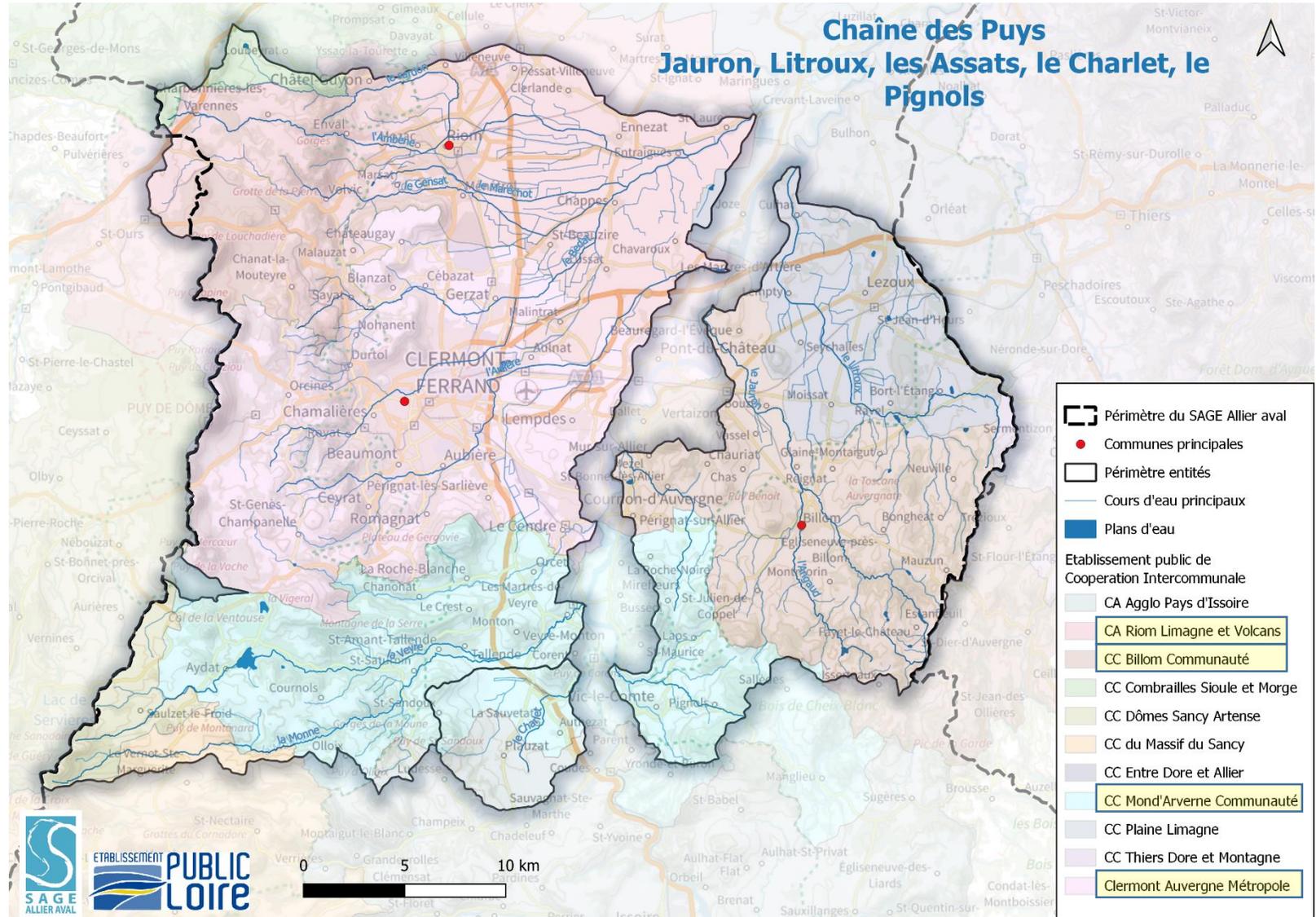
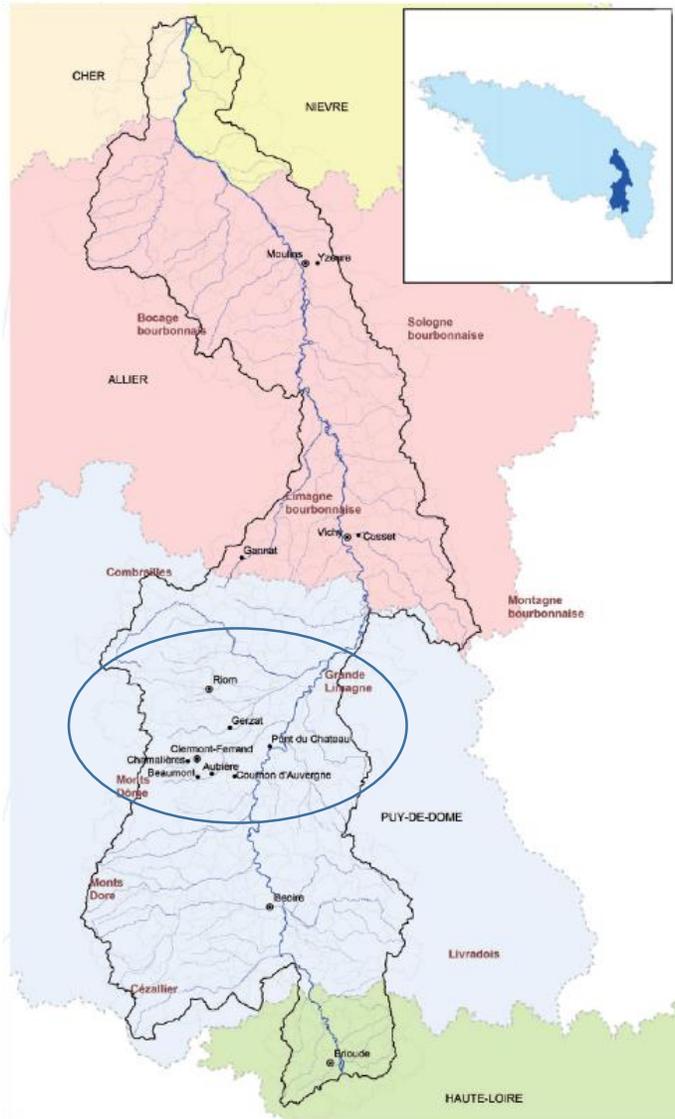
- Schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier

Une révision du SAGE pourra être programmée en 2027-2028 => Actualisation du diagnostic du bassin Allier aval – Bilan de la mise en œuvre – prise en compte du SDAGE Loire Bretagne 2027-2032.



3. QUELQUES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE HMUC SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CLERMONT

TERRITOIRES HMUC ET TERRITOIRE GRAND CLERMONT



EVOLUTION DES BESOINS ET PRÉLÈVEMENTS AEP

Tendance à la hausse de la population :

- Croissance passée de +0,7% par an (Chaîne des Puys) à +1% (Litroux Jauron)
- Solde naturel positif et solde migratoire positif entre 2013 et 2019

Estimations liées au tourisme :

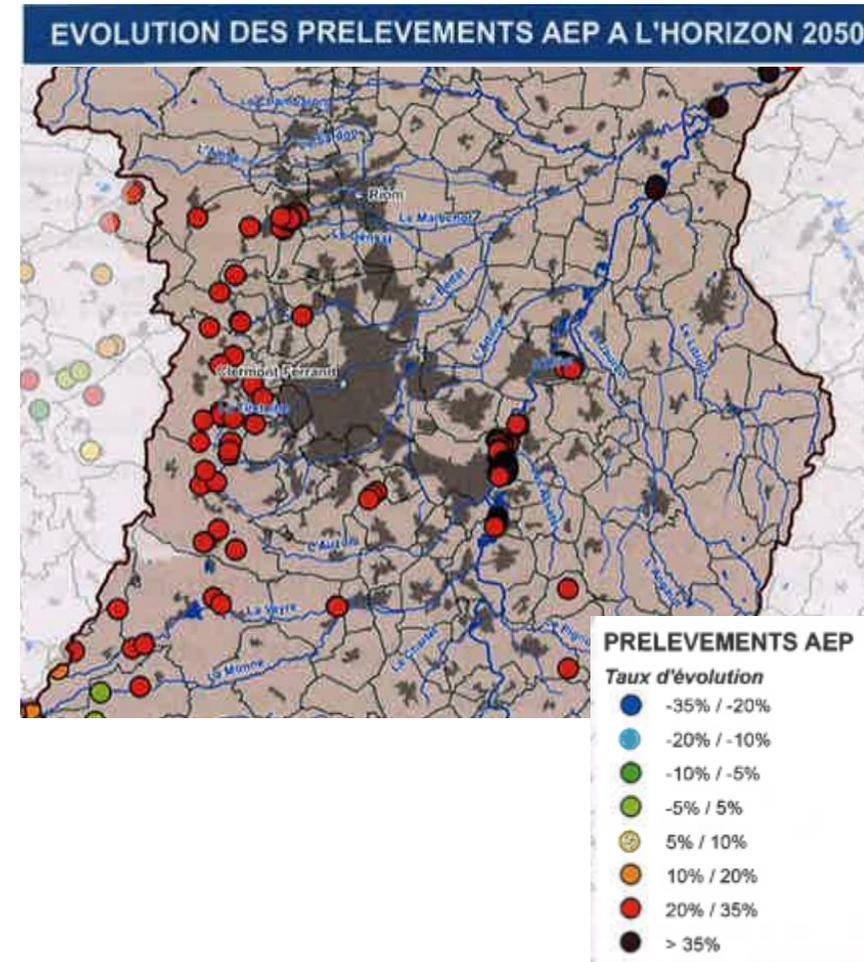
- Evolutions issues du SDAEP 63

Evolution des besoins des industries en AEP :

- *Hyp. globale retenue dans HMUC* : augm. besoin industriel similaire à celle liée à l'évolution de la pop.

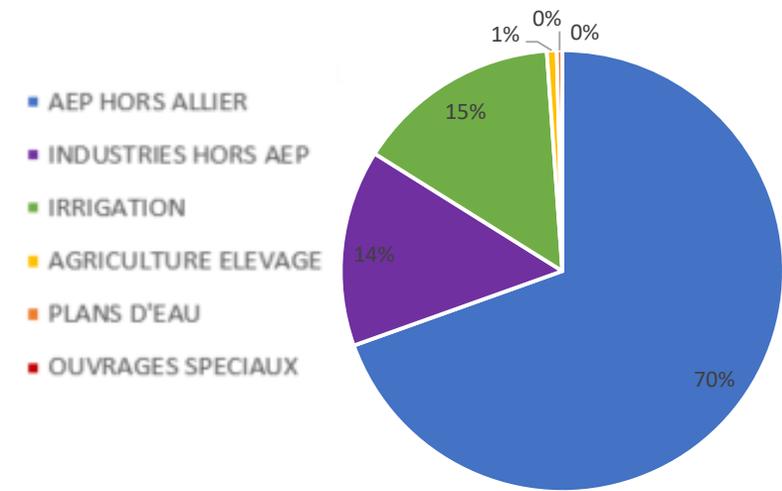
→ Evolution prélèvements AEP correspondants :

+21% à l'horizon 2050 par rapport à ce qui est prélevé sur le territoire Litroux Jauron et **+30%** sur le territoire Chaîne des Puys

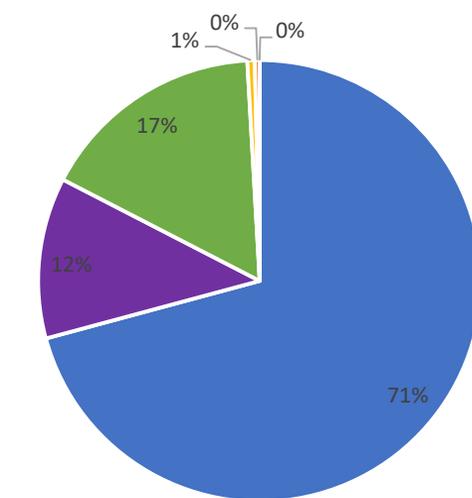


EVOLUTION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET DES PRÉLÈVEMENTS GLOBAUX SUR LE TERRITOIRE

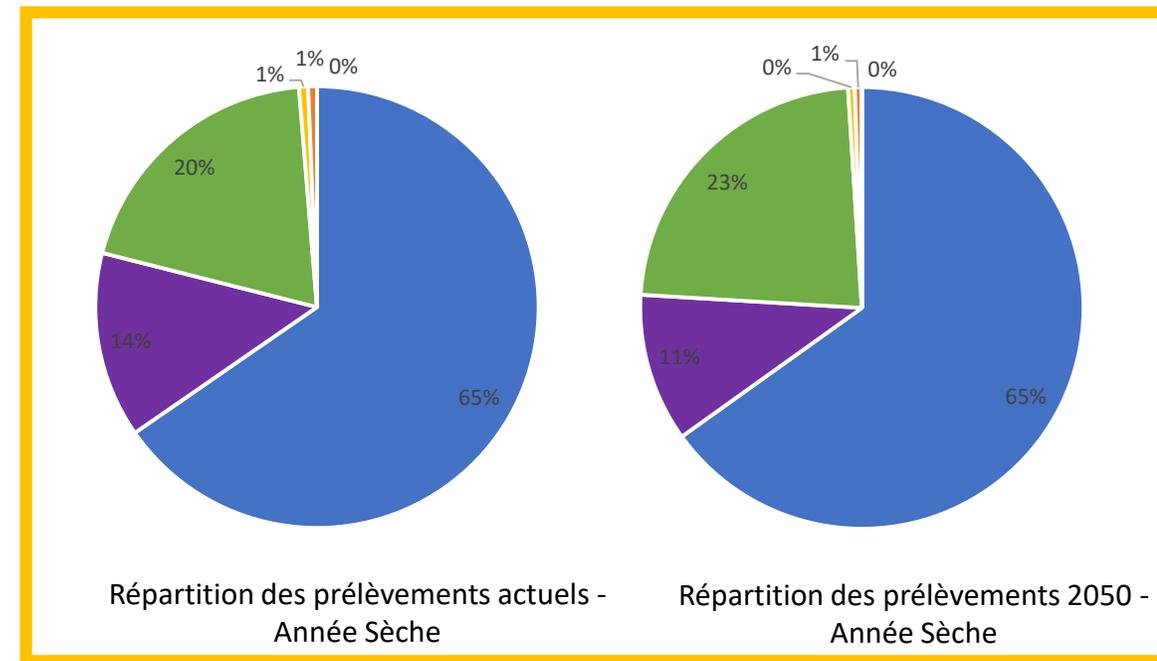
Chaîne des Puys	Année Moyenne			Année Sèche		
	VOLUME (en Mm3) - situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050	VOLUME (en Mm3) – situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050
RESSOURCES (env. 11% bassin AA act.)	147	143	-3%	113	96	-14%
PRÉLÈVEMENTS (env. 13% bassin AA)	21,2	27	+28%	22,5	29,4	+31%



Répartition des prélèvements actuels -
Année Moyenne



Répartition des prélèvements 2050 -
Année Moyenne

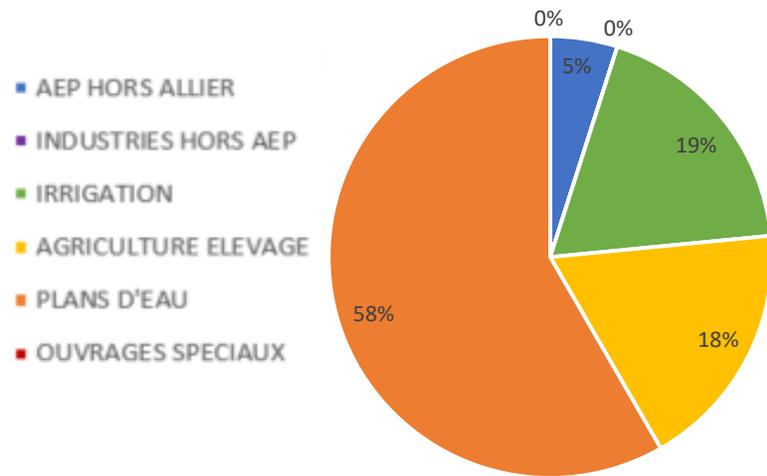


Répartition des prélèvements actuels -
Année Sèche

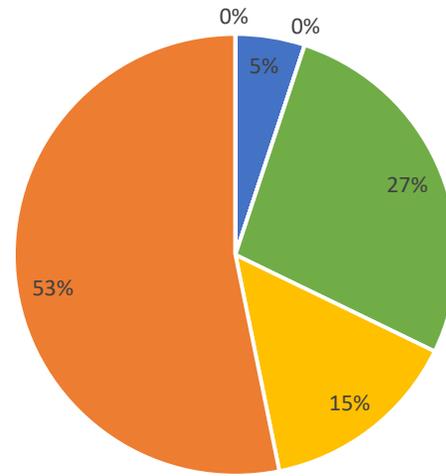
Répartition des prélèvements 2050 -
Année Sèche

EVOLUTION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET DES PRÉLÈVEMENTS GLOBAUX SUR LE TERRITOIRE

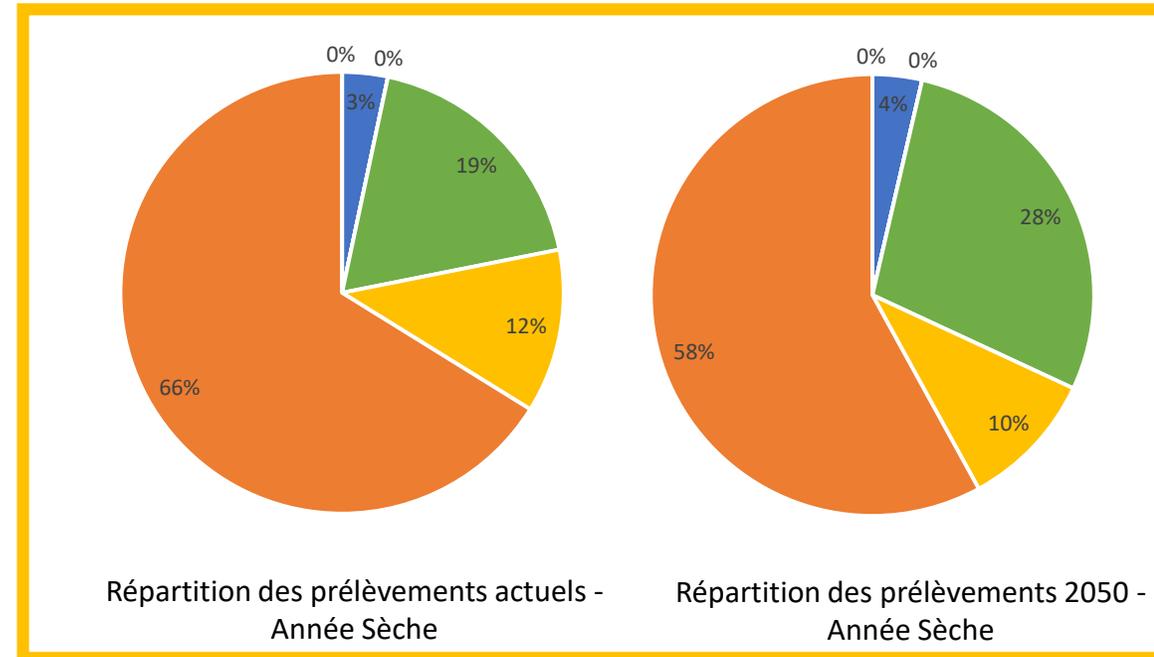
Litroux Jauron	Année Moyenne			Année Sèche		
	VOLUME (en Mm3) - situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050	VOLUME (en Mm3) – situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050
RESSOURCES (env. 4% bassin AA)	48	33	-31%	31	18	-42%
PRÉLÈVEMENTS (env. 0,5% bassin AA)	0,6	0,7	+17%	0,9	1	+11%



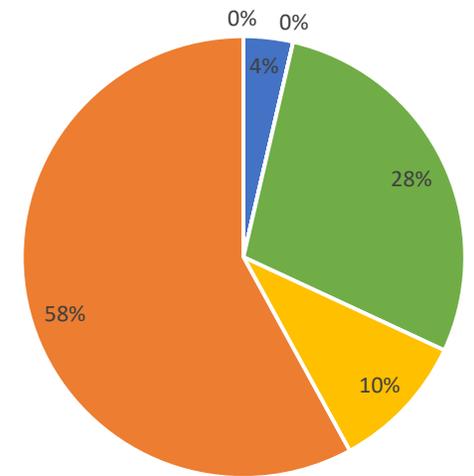
Répartition des prélèvements actuels -
Année Moyenne



Répartition des prélèvements 2050 -
Année Moyenne

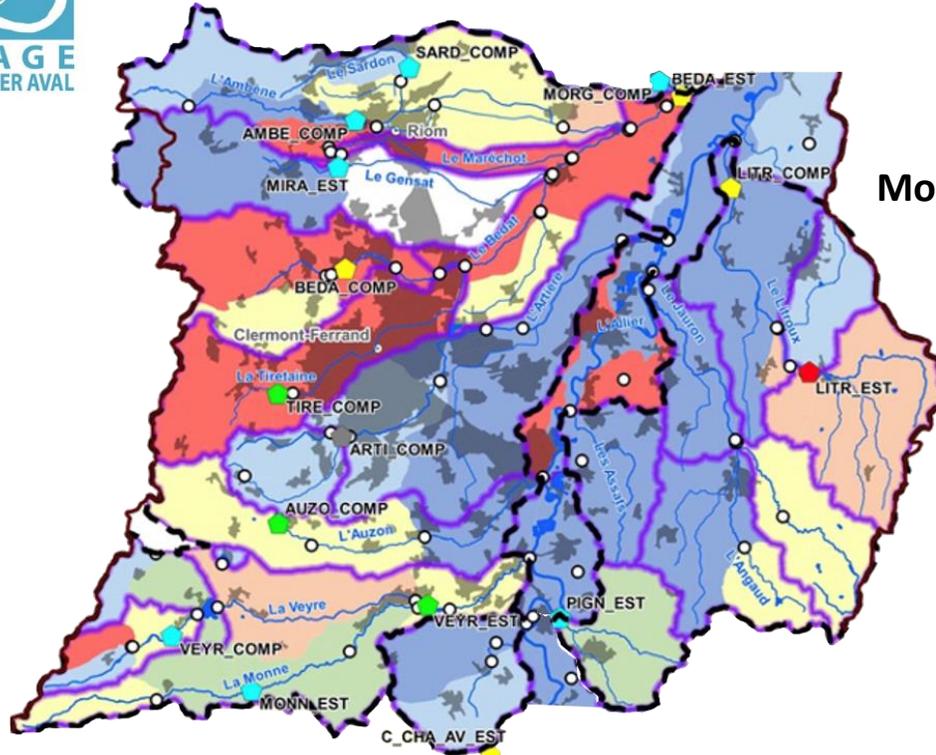


Répartition des prélèvements actuels -
Année Sèche



Répartition des prélèvements 2050 -
Année Sèche

TAUX D'INFLUENCE HYDROLOGIQUE AUX POINTS DE CALCUL



Mois sec année sèche actuel

Sévérité naturelle étiages :

Chaîne des Puys

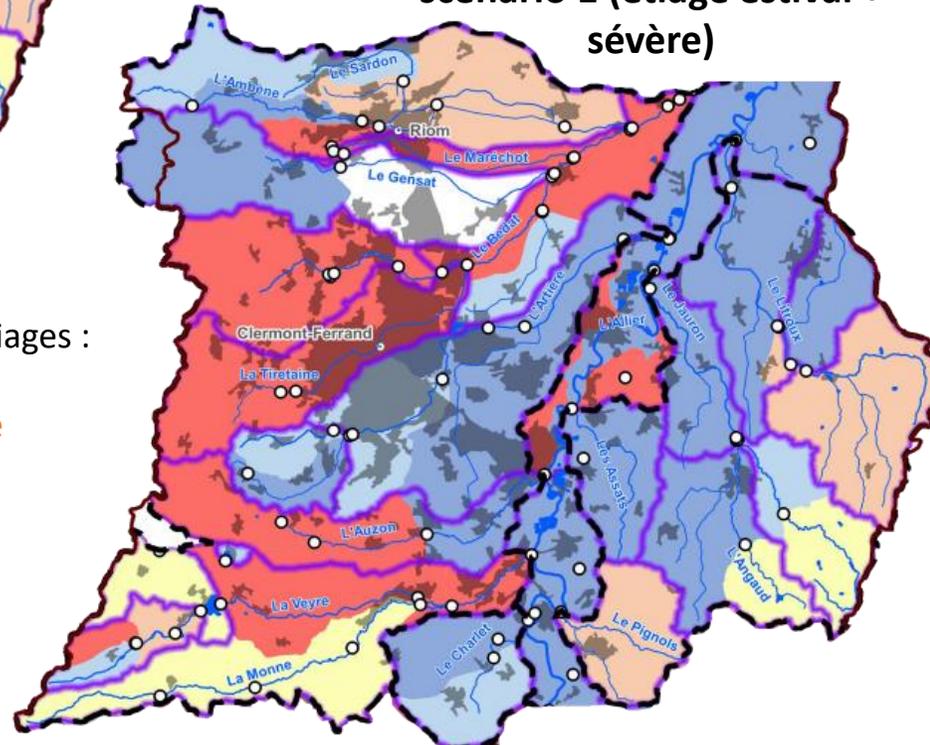
- Majoritairement « faible »
- L'Artière de Ceyrat à l'Allier « intermédiaire »
- Lac de la Cassière et le Gensat « forte »

Sévérité naturelle étiages :

Litroux Jauron :

Intermédiaire à forte

Mois sec année sèche 2050,
scénario 1 (étiage estival +
sévère)



TAUX D'INFLUENCE

- Point de calcul

Pour faciliter la lecture
représentation au tronçon dans
lequel se situe le point de calcul

- < -40 %
- Entre -20 et -40 %
- Entre -10 et -20 %
- Entre -5 et -10%
- Entre +5 et -5%
- > +5 %

STATION MICROHABITATS

Taux d'impact SPU au QMNA5

- ◆ Très faible (+15% à -5%)
- ◆ Faible (-5% à 10%)
- ◆ Modéré (-10% à -20%)
- ◆ Fort (-20% à -40%)
- ◆ Très fort (-40% à -100%)
- ◆ Débit mensuel en dehors du domaine de validité du modèle



ETABLISSEMENT PUBLIC
Loire

FINANCEURS



MERCI !

Contacts :

Animatrice du SAGE Allier aval : lucile.mazeau@eptb-loire.fr

Animatrice du PTGE Allier aval : maiwenn.rochard@eptb-loire.fr